



# Certificat

## Traitement des bois en œuvre et des constructions

Numéro TB 175-5  
validité du 04/07/2009  
au 03/07/2010

### Situation administrative et juridique

Date de création : 23/05/2006  
Forme juridique : SARL  
Capital : 20.000 €  
Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC Fréjus  
Numéro Siren : 490 472 727  
Code NACE : 4391A  
Numéro caisse de congés payés : 331 361  
Assurance Responsabilité travaux :  
Assurance Responsabilité Civile :  
QBE 0084199  
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2008

Raison sociale : BOISSUR SUD TOITURE  
Le Reydisart CD7  
83370 SAINT AYGULF  
Téléphone : 04 94 44 56 56 Fax : 04 94 44 56 59  
Portable :  
Dirigeants responsables : Monsieur José DELACOUR  
Responsable technique : Monsieur Michel VALIGNON  
Site Internet : www.boissur.com  
E-mail : boissur.sud.toitures@wanadoo.fr

### Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	17	EFF2	1 492 024	CA4
Partielle (dans l'activité)	8	EFF2	628 636	CA3

### Certifications 1522 - 1523 - 1532

Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages, contre les termites et contre les champignons lignivores

Code	Date d'attribution (*)	Date d'échéance	Liste des implantations visées
1522	26/09/2007	25/09/2011	<b>Etablissement siège</b> <b>Agence</b> 12 rue Parmentier Z.I. La Farlède - BP 282 83000 TOULON CEDEX 9 SIRET : 490 472 727 00034 ☎ 04 94 75 25 45 ☎ 04 94 14 99 31
1523			<b>Agence</b> 500 allée des Terriers 06600 ANTIBES SIRET : 490 472 727 00026 ☎ 04 93 33 37 21 ☎ 04 93 33 54 28
	(*) ou du plus récent renouvellement		
			<b>Agence</b> 800 Avenue Château de Jouques Parc d'activité de Gemenos 13420 GEMENOS SIRET : 490 472 727 00042 04 42 36 11 61 04 42 36 11 69

L'entreprise identifiée ci-dessus a été évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel pour l'attribution et le suivi des certifications traitement des bois en œuvre et des constructions.  
En conséquence de quoi, il lui est délivré le présent certificat.

Le Président de la commission

Régis ACCART

Le Président de Qualibat

Pierre CHEMILLIER



# Certificat

## Traitement des bois en œuvre et des constructions

Ce certificat comporte l'ensemble des informations recueillies et contrôlées sur l'entreprise, notamment :

### Situation administrative et juridique

Sont mentionnés sous cette rubrique la raison sociale de l'entreprise, ses coordonnées complètes, le nom et la fonction de ses dirigeants responsables, le nom de son responsable technique, sa date de création, sa forme juridique, le montant de son capital social, son numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers, son numéro SIREN et son code NACE, son numéro de caisse de congés payés, ses assurances responsabilité travaux et civile, sa situation fiscale et sociale.

### Classification globale et partielle

Sont indiqués l'effectif réel moyen de l'entreprise ainsi que son chiffre d'affaires hors taxes et leur classement dans des catégories (tableaux ci-après) et les moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle elle est certifiée.

Chiffre d'affaires annuel (H.T.)	Classification	Effectif moyen annuel	Classification
Moins de 250 k€	CA 1	1 à 5	EFF 1
de 250 k€ à 500 k€	CA 2	6 à 20	EFF 2
de 500 k€ à 1 M€	CA 3	21 à 50	EFF 3
de 1 M€ à 1,50 M€	CA 4	51 à 100	EFF 4
de 1,50 M€ à 2,50 M€	CA 5	101 à 300	EFF 5
de 2,50 M€ à 6,25 M€	CA 6	Plus de 300	EFF 6
de 6,25 M€ à 12,50 M€	CA 7		
de 12,50 M€ à 25 M€	CA 8		
de 25 M€ à 62,50 M€	CA 9		
de 62,50 M€ à 125 M€	CA 10		
Plus de 125 M€	CA 11		

### Certification

La certification atteste, d'une part, la capacité technique de l'entreprise à réaliser des travaux dans une activité donnée et d'autre part son respect d'un ensemble d'exigences définies dans un référentiel.

### Dates d'attribution et d'échéance

Sont mentionnés la date à laquelle la certification a été attribuée (ou de son plus récent renouvellement), la date d'échéance et les implantations visées.

### Durée et suivi

La ou les certifications sont attribuées pour une période de 4 ans (à titre quadriennal) ou de 2 ans (à titre probatoire) et sont soumises à des audits in situ réguliers.

Chaque année, un certificat est délivré à l'entreprise titulaire d'une ou plusieurs certifications en cours de validité, dans la mesure où celle-ci a satisfait les obligations du contrôle annuel et de l'audit périodique.

Contenu des certifications	1522 Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages	1523 Traitement curatif contre les termites	1532 Traitement curatif contre les champignons lignivores (par exemple, méréule)
Entreprise qui, possédant un bureau d'études <sup>(1)</sup> , réalise le traitement curatif des bois en œuvre et des constructions	contre les insectes à larves xylophages	contre les termites	contre les champignons lignivores (par exemple, méréule)
Ces travaux comprennent :			
- le diagnostic, s'il n'a pas déjà été assuré par un tiers qualifié et indépendant,			
- la prescription, y compris le signalement des pièces paraissant douteuses avant et après intervention,		et les travaux d'assainissement de la construction éventuellement à réaliser,	
- la préparation des supports,			
- la réalisation du traitement	sondage, bûchage, brossage, dépeussierage, etc.	épandage, injection, forage, infiltration, creusement de tranchées, etc.	piquage (pour les murs), brûlage (sols et murs), brossage et bûchage (pour le bois), épandage, injection, etc.
- le nettoyage du chantier,			
- la gestion des déchets,			
L'entreprise offre une garantie aux clients liée aux performances des produits utilisés.			
L'entreprise peut, par ailleurs, assurer la réalisation de traitements préventifs		avant et après la construction	

<sup>(1)</sup>Le bureau d'études de l'entreprise doit comprendre au moins un technicien (qui peut être le chef d'entreprise) ayant 3 ans de pratique dans une profession du bâtiment (gros œuvre, charpente, menuiserie).

### Mention pose de Pièges Termites

Cette mention peut être attribuée en complément de la seule certification 1523.

Elle traduit le savoir-faire de l'entreprise dans une technique spécifique de contrôle ou d'éradication de colonies de termites.